

Acte rendu exécutoire par transmission  
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B675**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation du pôle d'échanges du Krypton (n°2015M015)**

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_5\_10**

**BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteurs : Guy BARRET

Alexandre GALLESE

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation du pôle d'échanges du Krypton (n°2015M015)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité est responsable de l'organisation des services de transports internes à son périmètre.

Dans le cadre de ses compétences elle assure la création et la gestion de parcs relais – auxquels peuvent être associés des haltes routières pour l'accueil de lignes urbaines et interurbaines - et de pôles d'échanges en limite du territoire de la ville centre et d'autres communes.

Le présent rapport concerne le marché relatif à l'exploitation du pôle d'échanges KRYPTON à Aix-en-Provence qui comprend un parc relais de 860 places (opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016) ainsi qu'une gare routière de 12 quais de stationnement (opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016).

## **Exposé des motifs :**

### **Objet du marché :**

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire l'exploitation du pôle d'échanges Krypton à Aix-en-Provence. Celui-ci comprend :

- un parc relais d'une capacité de 860 places ouvert tous les jours de 6h30 à 21h ;
- et une gare routière comptant 12 quais de stationnement permettant d'accueillir le futur bus à haut niveau de service (BHNS) d'Aix-en-Provence, des bus et des cars, par laquelle transiteront des lignes urbaines et interurbaines.

L'ensemble des équipements est géré et contrôlé depuis les locaux du gardien et agents d'exploitation.

### **Économie du marché :**

Le marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement et n'a pas été découpé en tranche.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 1 an. Il est reconductible tacitement 3 fois.

Les prestations sont traitées à prix mixtes. Le marché comporte une partie forfaitaire et une partie fractionnée à bons de commande.

Les prestations rémunérées à prix global et forfaitaire pour la partie fixe comportant les missions mouvement de la gare routière, gardiennage, entretien, billetterie et information sont établies dans la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les prestations à prix unitaire de la partie à bons de commande, sont rémunérées par application des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) appliqués aux quantités commandées et exécutées dans la limite du seuil maximum annuel de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Ces prix visent à rémunérer la mise à disposition d'agents supplémentaires sur le pôle d'échanges pour certaines périodes.

Les prix sont révisables à chaque reconduction du marché sur demande expresse du titulaire.

### **Estimation du marché :**

Le montant estimatif du marché est de 402 700 € HT, soit 483 240 € TTC réparti comme suit :

- DPGF : 359 600 € HT, soit 431 520 € TTC
- DQE : 43 100 € HT, soit 51 720 € TTC.

### **Mise en concurrence :**

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE  
BOAMP  
La Provence  
et sur le profil acheteur : achatpublic.com

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %  
Valeur technique de l'offre : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M015 à la société EFFIA STATIONNEMENT pour un montant contractuel (DPGF) de 457 536 € HT, soit 571 920 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 34 911,36 € HT, soit 43 639,20 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil annuel maximal.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2015 ;

#### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M015 relatif à l'exploitation du pôle d'échanges KRYPTON à Aix-en-Provence attribué à la société EFFIA STATIONNEMENT pour un montant contractuel (DPGF) de 457 536 € HT, soit 571 920 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 34 911,36 € HT, soit 43 639,20 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil annuel maximal ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : Budget annexe des transports publics urbains, Nature : NI 62.04 qui dispose des crédits suffisants.

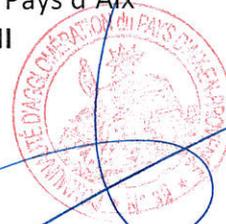
**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation du pôle d'échanges du Krypton (n°2015M015)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 DEC. 2015